



Contacts

Lise Bilodeau, Présidente-fondatrice et directrice - ancq1999@videotron.ca

Rédaction et montage : Étienne van Steenberghe

Éditorial

Vous avez devant vous la lettre d'information de l'Action des nouvelles conjointes et nouveaux conjoints du Québec (Ancq) du mois de **novembre 2020**. Cette lettre vous informe de l'actualité vécue par les parents séparés. Merci de la partager. Nous vous invitons à adhérer à l'Ancq ([Bulletin d'adhésion](#)) pour permettre à l'association de mener à bien ses activités et aussi la poursuite de cette lettre d'information.



Ce n'est pas l'année pour les fêtes de famille. Il est maintenant évident que le chemin pour sortir de la pandémie sera long et sinueux - certainement un peu plus laborieux que ce à quoi nous nous attendions tous. Pour la fête de l'Action de grâce, nous avons dû éviter les rassemblements trop nombreux. Si la fête d'Halloween pour les enfants a été maintenue, les parents ont souvent dû faire preuve d'une grande créativité pour respecter les directives de santé publique. Nous allons devoir réinventer et imaginer autrement les festivités de fin d'année.

Depuis plusieurs mois, de nombreux enfants ont dû fêter leur anniversaire avec leurs amis virtuellement. D'un autre côté, la plupart des grands-parents ne peuvent plus serrer leurs petits enfants dans leur bras... Les activités sociales, comme les fêtes de famille, augmentent les risques de transmission communautaire du virus. Mais, notre résilience est extraordinaire... Notre patience, notre créativité nous aideront sur le chemin menant vers des temps meilleurs.

Le 19 novembre est la **journée mondiale de l'homme**. Une journée qui vise cette année à déjouer les clichés de l'homme fort qui ne montre pas ses émotions. Une occasion de se rappeler que dans ses temps difficiles, il ne faut pas hésiter à rechercher de l'aide. L'Action



des nouvelles conjointes et nouveaux conjoints du Québec fait partie [réseau organisateur](#) de cette journée québécoise pour la santé et le bien-être des hommes. Le texte d'opinion paru le 8 novembre 2020 dans le quotidien *Le Soleil* décrit parfaitement l'esprit de cette journée ([cliquez ici](#)).

La 5^e édition des rencontres dans le cadre de la Journée internationale de l'homme organisée par l'Ancq n'aura pas lieu cette année à cause de la situation sanitaire actuelle. Profitons de cette journée pour reconnaître l'engagement des hommes qui nous entourent : notre grand-père, notre père, notre fils, notre

amoureux, etc. Rappelons-leur qu'en cette période difficile il n'y a aucune honte à chercher de l'aide. Partageons les [différentes publications Facebook](#) pour cette occasion.

Dès le mois de décembre, nous allons lancer une campagne pour aborder les **limites du rôle et de la fonction du Conseil canadien de la magistrature**. Cet organisme a été créé par le Parlement canadien pour que les citoyens puissent exprimer leurs préoccupations à l'égard de la conduite des juges de nomination fédérale. Des parents l'ont interpellé depuis des années pour dénoncer l'attitude inadéquate de certains juges en matière familiale sans succès. Le problème réside en partie dans la présence exclusive de magistrats dans l'examen des plaintes soumises. Cela permet difficilement de poser un regard totalement impartial sur l'inconduite éthique d'un.e collègue. D'ailleurs, certaines études mettent en doute la possibilité d'une totale indépendance dans l'examen des plaintes en raison des liens professionnels. La plupart des comportements portés par un juge relèvent le plus souvent d'une interprétation du code éthique. Par exemple : un parent a déposé une plainte, car le jugement rendu déformait / transformait les propos tenus lors de l'audience en faveur de l'autre parent. En preuve, la retranscription intégrale de la séance du tribunal et le jugement montraient de nombreuses incohérences. De plus, le juge a imposé le paiement des frais de matériel scolaire ignorant du même coup que légalement ces coûts sont déjà inclus dans calcul de la pension alimentaire. Ce même juge n'a pas pris en compte que le parent qui touche les allocations familiales reçoit annuellement un supplément de 102 \$ prévu pour la rentrée scolaire de l'enfant. Cela démontre un manque flagrant d'impartialité. La plainte qui nous semble largement fondée a été rejetée. Dès lors, le Conseil de la magistrature soutient indirectement un juge qui ne respecte pas certains points législatifs ! Comme on le voit, il serait sans doute important d'apporter un regard pluriel afin d'examiner adéquatement la (recevabilité d'une) plainte et, ou de mettre en place une procédure d'appel à la décision auprès d'une instance indépendante.

Nous sommes toujours **en quête de témoignages de parents qui ont déposé une plainte contre un Juge de la Cour supérieure** pour manque d'impartialité et autres situations (pour envoyer vos témoignages : ancq1999@videotron.ca). Cela pourrait entre autres alimenter le contenu d'une émission de radio avec Lise Bilodeau. L'anonymat des plaignants et plaignantes sera respecté.

N'hésitez pas à partager cette lettre d'information dans vos réseaux !
Dites-nous ce que vous pensez de cette lettre d'information. Cela nous encourage à continuer.
Bonne lecture !

Étienne van Steenberghe | Lise Bilodeau

ANCQ EN MOUVEMENT



Vie de l'association

Initiative de l'Institut Québécois de Réforme du Droit et de la Justice, l'Ancq a participé à un **atelier concernant le droit de la famille** en mettant l'accent sur l'équité pendant la séparation. Les participants ont souligné les impacts sur les enfants et parlé des « effets secondaires » (anorexie à l'adolescence, manque d'encadrement au primaire...).

L'atelier a mis l'accent sur 3 points : (1) entendre les enfants dans le système juridique, (2) élargir la formation des juges en leur apportant des bases de psychologie et de travail social, et (3) moduler les décisions intérimaires qui ont des impacts à long terme.

La suite aura lieu 19 mars 2021 lors d'une « [Grande assemblée de la justice](#) ».

AU QUÉBEC ET DANS LE RESTE DU CANADA



Une première au Québec ! Une mère écope de **trois jours de prison et d'une amende** de 1,000 \$ pour avoir « intentionnellement » empêché le père de ses enfants de les voir.

Une telle décision se justifie en raison du mépris flagrant d'un parent à respecter les ordonnances rendues. Le père a espéré pouvoir établir un contact avec ses enfants à la suite d'une entente prévoyant des droits accès supervisés. Mais, la mère a refusé de collaborer.



Dans notre lettre de septembre, nous avons présenté un rapport qui montrait que certains parents profitaient du contexte de la crise sanitaire actuelle pour ne pas répondre aux demandes de l'autre parent et ainsi maintenir le statu quo.

Voir l'article : [cliquez ici](#) [La Voix de l'Est, **Trois jours de prison pour une mère qui refuse les droits d'accès du père**, 28 octobre 2020, article de Justine Mercier]



Enfin une **campagne pour briser le tabou des agressions envers les hommes !**

Cette campagne vise à démystifier entre autres un tabou encore très présent, celui des hommes victimes d'agressions commises par des femmes. Selon Alexandre Tremblay-Roy, directeur de [SHASE-Estrie](#) (Soutien aux hommes agressés sexuellement), « un homme sur dix est victime d'agression sexuelle... et 40 % des hommes agressés sont victimes d'agressions commises par des femmes. Pour ceux-ci, c'est encore plus difficile de rejoindre parce que c'est encore ridiculisé dans la société ».

Voir le texte : [cliquez ici](#) [Radio Canada Estrie, **Une campagne pour briser le tabou des agressions envers les hommes**, 13 octobre 2020, texte de Katy Larouche]



Création d'un regroupement québécois consacré aux hommes agressés sexuellement - Cette initiative va favoriser le financement, l'amélioration et le développement de nouveaux services et/ou l'adaptation des ressources en place afin de favoriser une réponse mieux adaptée aux besoins spécifiques de la clientèle masculine, tout en assurant une représentation politique permettant de faire entendre la voix et les besoins des hommes agressés sexuellement.

Voir le communiqué de presse : [cliquez ici](#) [10 novembre 2020]

AILLEURS DANS LE MONDE



En Belgique, la commune d'Etterbeek (Bruxelles) offre des chèques pour permettre aux parents solos à faible revenu de faire garder leur(s) enfant(s) quelques heures. Il s'agit d'aider les parents à rompre l'isolement social et s'éviter l'épuisement parental... Que ce soit pour s'accorder une pause sportive, une sortie amicale ou culturelle, ces parents ont besoin de pouvoir accéder à des systèmes de gardes d'enfants de bonne qualité.

Voir l'article : [cliquez ici](#) [La Capitale, **Etterbeek: des chèques pour soutenir les parents solos**, 30 juin 2020]



En France, une **pétition pour la garde partagée** est mise en ligne sur le site de l'[Assemblée nationale](#) et du [Sénat](#). *Un enfant a besoin de ses deux parents ! À partir de cette simple phrase, cette pétition souhaite ouvrir un large débat public sur la place de l'enfant lors des séparations et, ou divorces* [site [Droit d'aimer](#)]. Invitons toutes nos connaissances françaises à signer cette pétition !

Le contenu de leur demande s'inspire de la pétition qui a été déposée en juillet 2016 auprès des élus du Québec [[Pétition québécoise en 2016](#)].



En France, le **congé de paternité** sera doublé. Il passe à **28 jours payés**. Une partie de ce congé devrait être rendue obligatoire. Alors qu'en **Belgique**, le congé de naissance sera prolongé graduellement, pour passer de 10 à 20 jours. Le but est de permettre une répartition plus équilibrée, entre les hommes et les femmes, de l'accueil et des soins aux enfants. Il s'agit aussi d'un enjeu de santé publique.

Voir l'article concernant la France : [cliquez ici](#) [Libération, **Congé paternité : les pères vont pouvoir faire des heures sup.**, 22 septembre 2020, article de Virginie Ballet]

Voir l'article concernant la Belgique : [cliquez ici](#) [La Libre Belgique, **Accord de gouvernement : le congé de paternité passera à 20 jours**, 30 septembre 2020, article de Jonas Legge]

Agir pour la garde partagée ! On continue...

Cette action vise à sensibiliser les personnes à l'importance pour chaque parent de voir le plus souvent possibles ses enfants et de prôner le principe de la garde partagée pour les enfants par défaut en cas de séparation du couple.

Imprimer l'image ci-dessous - Photographier l'image dans un lieu (ou des lieux) que vous appréciez - Partager votre photo en mentionnant le lieu (nom de la ville, la rue, le parc...) où vous l'avez prise, dans les réseaux sociaux, sur des blogues, dans des courriers électroniques... Il n'est pas nécessaire d'ajouter un commentaire. Partagez, aimez... - Envoyer aussi votre photo à l'Action des nouvelles conjointes et nouveaux conjoints du Québec. Un montage sera fait sur le site Internet de l'association.

Partagez cette action ! Le mouvement s'étendra peut-être ailleurs au Canada et, ou en Europe.



Pour vous abonner ou vous désabonner de cette lettre d'information : ancq1999@videotron.ca

facebook

JE CONTRIBUE

